



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1^{er} septembre 2014 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Renée-Claude Coussergues suppléante de Madame Simone Anglade, Sylvie Lopez, Messieurs Jean-François Albespy suppléant de Madame Monique Aliès, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, Eric Cantournet, Michel Costes, Jean-Claude Fontanier, Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques, Jean-François Galliard, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Monique Aliès, Simone Anglade, Messieurs Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-Louis Grimal, René Lavastrou, Serge Roques et Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard, médecin-chef, Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores, directeur départemental, Michel Galtier, Benoît Tomczak, .

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Alain Garibal, Patrice Jouet.

Membre de droit : Madame le Préfet, représentée par Monsieur Richard Mir, directeur de cabinet.

Date de convocation : 13 août 2014.

15 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FORMATION DES PERSONNELS AUX BRÛLAGES DIRIGÉS

Vu le rapport n° 10.

Vu les crédits inscrits à la décision modificative n° 1 – 2014.

Considérant que dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies, le SDIS se propose de former une partie de ses agents à la technique des brûlages dirigés et que la formation des personnels aux brûlages dirigés est susceptible de bénéficier d'une aide du FEADER.

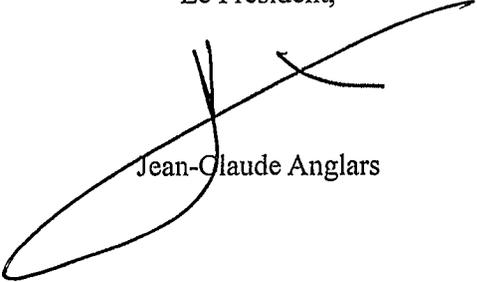
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- x approuve l'opération de formation des personnels aux brûlages dirigés,
- x approuve son plan de financement estimatif qui s'établit comme suit :
 - Coût estimatif HT : 20 340,00 €
 - Participation FEADER (80 %) : 16 272,00 €

- Autofinancement SDIS : 4 068,00 €
 - Le financement de la TVA est assuré par le SDIS par autofinancement.
- x sollicite l'aide financière du FEADER à hauteur de 80 % du coût HT de l'opération,
x autorise le président à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer tous documents relatif à cette opération.

Fait à Rodez, le 12 SEP. 2014

Le Président,



Jean-Claude Anglars